MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 24 novembre 2021, convoqué le 17/11/2021

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

<u>Présents</u>: M. Malhappe, S. Apruzzese, C. Bourrat, M.-C. Willaume, L. Dujardin, J. Lehoux (arrivé à 20h55), P. Maisonneuve (arrivée à 20h35), T. de Ferrières, P. Avril, C. Huet (arrivée à 20h35), S. Lamouille, P. Boquet, D. Ferrandin.

Procuration: G. Aubry à M. Malhappe

Stéphane Lamouille est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30, sans modification de l'ordre du jour.

1) Le compte rendu de la séance du 14 septembre est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers présents.

2) Convention de mise en œuvre du rappel à l'ordre

M. le Maire expose au conseil municipal que la procédure de rappel à l'ordre, verbale, s'inscrit dans la prévention de la petite délinquance et s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune, que les faits soient commis par des mineurs ou des majeurs.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propriété publique, les « incivilités », certaines contraventions aux arrêtés du maire protées à sa connaissance, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage.

Cette procédure est du ressort du Tribunal judiciaire de Chartres, représenté par le Procureur de la République.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 votes exprimés), autorise M. le Maire à signer la convention pour la mise en œuvre du rappel à l'ordre avec le Procureur de la République.

3) Travaux : avancement et financements

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes opérations en cours pour lesquelles des subventions ont déjà été attribuées.

- Création d'un logement au premier étage de la mairie (montant HT : 85 924,80 €)

 A l'issue de l'appel d'offres, il ressort un gain de plus de 5 000 € HT par rapport à l'estimation faite par l'architecte en début d'année. Les notifications aux entreprises sélectionnées pourront être adressées d'ici une quinzaine de jours.
- Aménagement d'un local paramédical dans l'atelier communal (montant HT : 48 890,05 €) Les devis ont été mis à jour par rapport à 2020. Ils font apparaître un surcoût d'un peu plus de 3 000 € HT. Les premiers ordres de service ont été envoyés aux entreprises.
- Réfection de la façade de l'église côté nord (3 travées) : les travaux ont commencé lundi 22 novembre (montant HT : 11 825 €)
- Fossé rue des Rostys : rendez-vous est pris le 1^{er} décembre avec le département, qui devrait prendre en charge les travaux.

M. le Maire passe en revue les travaux à venir pour lesquels le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution de subventions.

- Allée centrale du cimetière : travaux prévus en février 2022 (montant HT : 4 500 €) demandes de subventions au titre du FDI et de la DETR/DSIL 2022
- Diagnostic architectural de l'église : cette étude, conduite par un architecte patrimonial, permettra de phaser les différents travaux à entreprendre dans l'église (montant HT : 10 500 €) − demandes de subventions au titre du FDI, de la DETR/DSIL et de la DRAC 2022
- Electricité/chauffage dans l'église : des travaux de mise aux normes et de sécurisation s'imposent (montant estimé HT : 35 000 €) demandes de subventions au titre du FDI, de la DETR/DSIL et de la DRAC 2022
 - L. Dujardin demande combien de fois par an l'église est ouverte au public et si l'intérêt d'effectuer des travaux intérieurs est avéré.
 - T. de Ferrières indique que les portes de l'église sont ouvertes une dizaine de fois par an.
 - D. Ferrandin n'est pas convaincu qu'investir dans des travaux à l'intérieur soit pertinent au vu de ce chiffre.
 - M. le Maire prévient qu'en cas d'accident électrique, c'est la commune qui serait responsable. Si des travaux étaient entrepris, le confort retrouvé permettrait d'apporter un peu de convivialité et d'ouvrir l'église à davantage de manifestations (ex : concerts).
 - P. Avril ajoute que l'église fait partie du patrimoine de la commune, qui se doit de l'entretenir.
- Achat d'une tondeuse à conducteur debout (montant HT : 10 960 €) subventions demandées au titre du FDI et de la DETR/DSIL 2022
 - L. Dujardin et T. de Ferrières s'interrogent sur la surface concernée par la tonte avec ce type d'engin.
 - M. le Maire demandera à l'entreprise qui s'en occupe. Cet engin, plus maniable compte tenu de la topographie des espaces verts de Gilles, permettrait de gagner du temps.
 - D. Ferrandin demande s'il serait possible d'avoir une démonstration de son fonctionnement pour constater son éventuelle valeur ajoutée, notamment sur des lieux difficiles d'accès.
 - M. le Maire précise que ce projet n'est pas prioritaire mais qu'il faut parfois saisir des opportunités de subventions. Les projets seront menés à bien ou non en fonction de l'attribution de celles-ci.
- Enfouissement des réseaux et aménagement du centre-bourg Grande rue et Place de l'Eglise (montant HT total, à répartir sur deux exercices : 620 971 €) subventions demandées au titre du FDI, des amendes de police, de la DETR/DSIL, du fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux 2022 et du FDI et de la DETR/DSIL 2023 M. le Maire rappelle que Territoire d'Energies 28 a déjà attribué une subvention de 114 375 € sur la partie enfouissement des réseaux.

Les montants des travaux et les subventions demandées sont repris dans les tableaux distribués aux conseillers municipaux en séance. Le financement proposé pourra évoluer en fonction de l'attribution des subventions.

Pour l'ensemble de ces opérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers (FDI, DETR/DSIL, Agglo, DRAC, Territoires d'énergie 28, Amendes de police) pour l'obtention de subventions.

En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux et l'aménagement du centre bourg (Grande rue et place de l'Eglise), M. le Maire ajoute qu'il veillera à ce que les travaux perturbent le moins possible les riverains et l'Auberge gilloise. Le syndicat des eaux doit remplacer toutes les canalisations d'eau Grande rue en janvier 2022. Les autres réseaux feront l'objet d'un enfouissement à compter de septembre 2022. La réfection définitive de la route ne pourra pas intervenir avant 2023, pour permettre à la terre des tranchées de se tasser correctement. Le revêtement et le marquage au sol seront pris en charge à 100 % par le Département.

M. le Maire propose de prévoir 2 chantiers distincts. En 2022, seraient effectués tous les travaux d'enfouissement, ainsi que les travaux d'aménagement de la Grande rue. L'aménagement de la place de l'Eglise n'interviendrait qu'en 2023. Les modalités d'attribution des subventions au titre du FDI 2022 seront décidées en réunion le 13 décembre prochain. Tous les dossiers de demandes doivent être déposés avant le 30 novembre. L'attribution des subventions sera notifiée courant du premier trimestre 2022.

Plusieurs conseillers souhaitent que soit observée la plus grande vigilance quant aux emplacements de stationnement, aussi bien Grande rue que place de l'Eglise (actuellement au nombre de 31). Ils demandent à M.

le Maire une réunion avec le cabinet Gilson, au cours de laquelle serait présenté un projet plus avancé d'aménagement (dessin de l'ensemble, précisions sur les matériaux utilisés, sur les travaux d'embellissement, etc.), tenant compte des préoccupations et des idées de chacun. Les éléments du premier projet présenté par Gilson, ainsi que les devis précis, seront renvoyés à tous les conseillers, à charge pour eux de travailler en amont de la réunion de présentation avec le cabinet, prévue début 2022.

Le conseil municipal dans son ensemble regrette que de nombreux véhicules appartenant à des riverains ayant la possibilité de rentrer leurs véhicules à l'intérieur de leur propriété soient garés à l'extérieur, limitant le nombre de places disponibles, notamment pour les clients de l'Auberge. Ne souhaitant pas installer de parcmètres ou instituer une zone bleue, le Maire préfère en appeler à la citoyenneté des Gillois.

M. le Maire ajoute enfin que les services techniques du Département vont assister la commune pour optimiser les aménagements de sécurité à prévoir.

4) Signature des conventions avec Eure-et-Loir numérique, Orange et Territoire d'Energie 28 pour l'enfouissement des réseaux Grande rue et Place de l'Eglise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions portant sur la programmation des travaux d'enfouissement des réseaux Grande rue et place de l'Eglise, ainsi que sur le plan de financement avec Territoire d'Energie Eure-et-Loir.

Des frais de coordination des travaux, dont la commune sera redevable à Territoire d'Energie Eure-et-Loir, seront inscrits au BP 2022 pour un montant de 5 200 €. Ils s'apparentent à une maîtrise d'œuvre.

5) Circulation rue de la Correspondance

M. le Maire informe le conseil municipal qu'après concertation avec ses adjoints et des conseillers d'une part, avec des riverains concernés d'autre part, il souhaite retirer la délibération n° 2021-36 du 14 septembre 2021 prévoyant la mise en double sens de circulation de la rue de la Correspondance.

Il craint que celui-ci accroisse les risques d'accidents, notamment aux horaires d'entrée et de sortie d'école et dégrade les bas-côtés, en raison du croisement de véhicules sur cette chaussée étroite.

Enfin, il ajoute que les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise pourraient conduire à revoir le tracé de la rue de la Correspondance en traversée de la place.

Tous ces éléments conduisent M. le Maire à demander au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de surseoir à la décision prise le 14 septembre 2021 et donc d'annuler la délibération n° 2021-36.

6) Informations diverses

• Adressage du logement

M. le Maire informe le conseil municipal que le logement au-dessus de la mairie portera le n° 7 bis (Grande rue).

• Conseil d'école

M. le Maire se réjouit de l'arrivée d'une nouvelle directrice d'école au sein du regroupement pédagogique, motivée, ouverte au dialogue et porteuse de nombreux projets de qualité.

Le compte rendu du dernier conseil sera transféré à l'ensemble des conseillers municipaux, à leur demande.

• Visite du Président de l'Agglomération du Pays de Dreux en mairie de Gilles

M. Souriceau, Président de l'Agglo, définit l'Agglo comme un « Syndicat de communes » et souhaite créer une proximité avec les communes. Il annonce la mise en place d'un Fonds de concours aux communes, selon leur taille (35 000 € pour Gilles, pour les 6 ans du mandat).

• Réunion avec le Sous-Préfet et Evelyne Lefebvre le 19 novembre

Le Sous-Préfet a insisté sur trois points sensibles :

- La production et la distribution d'eau potable, compétence de droit de l'Agglo

Le souhait de l'Agglo est de laisser la gestion aux syndicats dès lors que leur territoire est situé sur au moins deux départements. Aujourd'hui, les communes de l'Agglo paient entre 1,60 et 3,27 €/m³. Si la gestion était transférée à l'Agglo, qui ne peut gérer cette compétence en régie, elle serait contrainte de la confier aux grandes entreprises du secteur risquant de multiplier les tarifs par 3 ou 4.

- Les gens du voyage

Leur accueil, en tant qu'êtres humains, doit faire l'objet d'un schéma au niveau du département, prévoyant notamment des espaces de taille moyenne dédiés et équipés (fluides), pour remplacer les grandes zones d'accueil actuelles qui ne conviennent pas.

S. Apruzzese souligne la complexité de ce dossier qui tient essentiellement à une différence culturelle.

- La gestion des déchets

Face au constat selon lequel l'Agglo dans sa globalité trie mal et collecte à un coût trop élevé, une réflexion est engagée sur la gestion des deux priorités que sont la réduction des déchets collectés et leur valorisation. Les possibilités sont restreintes : un service à la carte coûteux ou la mise en place de points d'apport volontaire combinés avec des ramassages plus espacés.

Sur ce 3ème point, C. Bourrat retrace les grandes lignes de la dernière commission déchets de l'Agglo:

- ➤ De nouvelles consignes de tri entreront en vigueur au 01/01/2023, avec notamment la récupération en bac jaune de tous les plastiques, sans exception.
- > Cela implique la création d'un centre de tri spécialisé à même de traiter et/ou valoriser tous ces plastiques.
- Le verre sera collecté en points d'apport volontaire dès le 01/01/2023 (deux points prévus à Gilles).
- L'accès aux déchetteries sera accompagné d'un « permis » à points.
- ➤ Une communication spécifique et régulière accompagnera la mise en œuvre de ces changements.

L'objectif de ces différentes mesures est de permettre de financer le nouveau centre de tri, aujourd'hui indispensable, sans augmenter le prix pour les usagers, mais en compensant par un effort demandé sur les comportements de chacun.

M. le Maire ajoute que l'Agglo souhaite uniformiser sur son territoire des pratiques aujourd'hui disparates. Plusieurs conseillers municipaux regrettent certaines de ces mesures qui s'apparentent à une régression du service.

• Repas des anciens le 5 décembre 2021 à l'Auberge gilloise :

M. le Maire informe le conseil municipal que 47 personnes sont inscrites, dont 11 à titre payant. Il informe le conseil municipal que 5 personnes étant dans l'incapacité de se déplacer pour participer au repas, elles se verront proposer un coffret de Noël ou un rosier (d'un montant équivalent au prix du repas).

Point budgétaire :

Au 24 novembre 2021, la Trésorerie de la commune s'élève à un peu plus de 702 000 €, avec un excédent de fonctionnement dégagé d'environ 76 000 €.

La DGFIP a nommé des Conseillers aux Décideurs Locaux par secteur. Mme Féry, notre CDL, est rattachée à la Direction départementale des finances publiques de façon pérenne. Son rôle est d'accompagner la commune dans les réformes à venir (passage à la nomenclature M57, adoption du compte financier unique, certification des comptes locaux, etc.), mais aussi d'aider la commune dans son optimisation financière ou dans toute procédure du ressort habituel de la DGFIP (acquisition d'un bien sans maître...).

Mme Féry a procédé sur place à une petite analyse des finances de la commune qui s'avèrent très saines.

7) Tour de table

- **C. Huet et P. Maisonneuve** sont surprises qu'aucune réunion du Sirp ne se soit tenue depuis juin dernier, notamment pour faire un point sur la rentrée des classes. Se trouve notamment en suspens la réfection éventuelle de la cantine, un projet de taille qui mériterait une meilleure visibilité. M. le Maire relaiera la remarque auprès de la directrice du Sirp.
- T. de Ferrières a constaté que le terrain de cross en forêt de Gilles s'étend désormais sur la parcelle communale.
- P. Avril rapporte les dernières constatations de la commission des chemins, de la voirie et des cours d'eau :
- Beaucoup de trous apparaissent de façon récurrente rue de la Gare, des Casse-Croûtes et de Fumeçon car ils ne sont pas rebouchés avec les matériaux adéquats. M. Ferrandin ajoute les stops à cette liste.
- Les marches de la sente de la Justice ne sont pas encore posées. M. le Maire indique que les travaux seront réalisés en décembre.
- Les Reverdo installés bougent et les grilles sont déformées. Les fondations pourraient être en cause.
- Un aménagement serait nécessaire dans le haut de la ruelle à la Bête pour éviter le ruissellement des eaux pluviales qui descendent de la Noue. M. le Maire met en garde contre tout aménagement artificiel qui ne résisterait pas dans le temps face la puissance de l'eau qui cherche toujours à retourner vers son cours naturel,

en suivant la pente. D Ferrandin ajoute que la pommeraie sur le côté de la ruelle sert naturellement de champ d'expansion de crue.

- Rue Mouillée, mise en place de grilles amovibles pour améliorer l'évacuation de l'eau. M. le Maire précise qu'un devis a été accepté il y a plus d'un an mais qu'il n'a eu aucune nouvelle de l'entrepreneur. Il conviendra de le relancer.
- Des trous de plus en plus profonds se reconstituent chemin de Houdan et dans le chemin qui mène aux Mazies. D. Ferrandin suggère de les reboucher avec du béton fibré.
- En sortie de la station d'épuration du Mesnil Simon, le fossé n'a jamais été nettoyé, d'où la présence d'une eau stagnante et sale, contenant des résidus de la STEP. Il demande à ce que cette eau, qui arrive à Gilles, fasse l'objet de tests. Un nettoyage entre les deux communes pourrait être planifié.
- Le fossé des Griffards demande un entretien. Le Maire vérifiera à qui il incombe et prendra les décisions en conséquence.

Le Maire remercie la Commission pour son travail.

D. Ferrandin remarque que les nouveaux propriétaires du Moulin de l'Etang semblent méconnaître certaines règles concernant la vie du village. Ainsi, ils pensent que les automobilistes n'ont pas le droit de klaxonner lorsqu'ils passent sous le pont menant vers Bréval. Peut-être ne sont-ils pas au courant non plus qu'un chemin communal traverse leur propriété et que tout un chacun peut l'emprunter. Enfin, il serait prudent de leur rappeler que leurs chiens doivent être attachés aux abords du chemin communal.

Il rappelle que les chasseurs sont autorisés à chasser près des maisons pour peu qu'ils soient dos au mur ou en limite de ces maisons.

(Après vérification postérieure au Conseil municipal, le Maire rapporte la position de la Fédération régionale des chasseurs du Centre : « En action de chasse, il est interdit aux chasseurs situés à moins de 150 m des bâtiments d'habitation ou d'élevage de tirer en direction de ceux-ci. ». Les chasseurs sont autorisés à chasser près des habitations pourvu qu'ils soient dos au mur de celles-ci.)

D. Ferrandin, ayant assisté à la dernière commission assainissement de l'Agglo, juge opportun de rappeler que lors d'une mutation de propriété, le notaire est dans l'obligation de prévenir le SPANC.

A propos d'assainissement non collectif, M. le Maire ajoute que 46 habitations, soit situées dans l'aire de captage, soit dont l'installation avait été classée E et jugée dangereuse sur un plan sanitaire, ont reçu un courrier en 2019 leur indiquant qu'elles pouvaient prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour remettre aux normes leur installation. P. Maisonneuve déplore que le SPANC ne rende pas toujours un avis à la suite d'un contrôle d'assainissement. M. le Maire remonte les problèmes de l'Agglo concernant l'embauche de personnel apte à effectuer ces contrôles.

- **M.-C. Willaume** souhaite que le prochain Tambour du Radon, dont elle a la charge à la suite du départ d'E. Mascret, sorte avant Noël. Pour cela, elle lance un appel auprès des conseillers, mais aussi auprès de la population gilloise, pour récupérer des photos de la fête du village et du 14 juillet. P. Maisonneuve l'informe qu'il n'y aura pas d'article sur l'école dans ce numéro, mais plutôt dans le prochain.
- **M.-C. Willaume** aimerait que la décoration du sapin de Noël devant l'église soit organisée, avec un jour défini pour la décoration et un rendez-vous donné à tous les bénévoles.
- M. le Maire conclut la séance en précisant qu'un courrier a été adressé au Président du comité des fêtes pour connaître ses intentions de manifestations éventuelles à destination des enfants et à l'approche des fêtes de fin d'année. Celui-ci est resté sans réponse à ce jour.

Le Maire remercie les Conseillers de leur participation active à cette réunion.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h10.